

AAI 2017
Société civile immobilière
au capital de 500,00 €
Siège social : 9000 ZAL LES PICHOTTES
62142 ALINCTHUN
RCS BOULOGNE SUR MER 829 614 718

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf avril à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

La Société CHRETIEN HOLDING

Représentant deux cent cinquante parts en pleine propriété,

ci 250 parts

Monsieur Jérémy CHRETIEN,

Représentant cent vingt-cinq parts en pleine propriété,

ci 125 parts

Madame Ismérie BAHEUX,

Représentant cent vingt-cinq parts en pleine propriété,

ci 125 parts

Total des parts présentes ou représentées : 500 parts en pleine propriété sur les 500 parts composant le capital social.

Monsieur Jérémy CHRETIEN préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président constate que les associés présents possèdent 500 parts sociales, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

IB 
30

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la société, à compter de ce jour, de 9000 ZAL LES PICHOTTES - 62142 ALINCTHUN, au 1 Ter Rue du bois de Tréval - Hameau de Fromentel - 62850 ALQUINES.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 1 Ter Rue du bois de Tréval – Hameau de Fromentel – 62850 ALQUINES.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

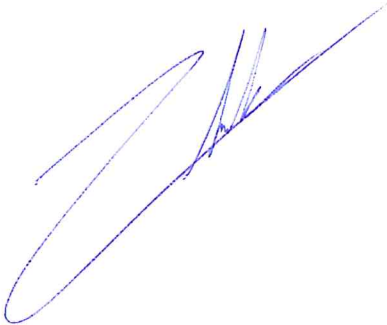
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final flourish.

Les associés

Two handwritten signatures in blue ink. The top signature is a large, stylized 'C' followed by a series of loops. The bottom signature is a more complex, multi-part signature with several distinct strokes.

IB

50